

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS A
L'EMPLOI DE SECRÉTAIRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 20 septembre 2021

ECONOMIE

Série de huit à dix questions à réponse courte portant sur les enjeux économiques et de développement internationaux. Chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Durée totale de l'épreuve : 4 heures
Coefficient : 4


SUJET AU VERSO

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde, sommaire et questions non comprises)

SOMMAIRE

Document 1 : Dettes publiques : Gentiloni veut changer les règles pour soutenir l'investissement

Document 2 : EssilorLuxottica hisse le pavillon italien

Document 3 : Accord « sans précédent » au G7 Finances sur la fiscalité internationale

Document 4 : Le Covid pousse l'aide publique au développement à la hausse

Document 5 : L'UE s'engage à proposer une loi « équilibrée » sur les chaînes d'approvisionnement

Document 6 : Déficit commercial : les raisons des faiblesses françaises

Document 7 : Stress test climatique : la bataille de la donnée est lancée

Document 8 : L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises françaises

QUESTIONS

1. Y a-t-il lieu de redéfinir les règles européennes relatives à l'endettement public ? (doc 1)
2. Le concept de souveraineté économique a-t-il encore un sens ? (doc 2)
3. Quels sont les principaux enjeux de la mise en place d'une fiscalité internationale ? (doc 3)
4. Quel avenir pour l'aide publique au développement ? (doc 4)
5. La fragmentation internationale des chaînes de valeur est-elle une fatalité (doc 5) ?
6. Les leviers de la compétitivité hors-prix de la France (doc 6).
7. Les risques liés au changement climatique, des risques comme les autres ? (doc 7)
8. Quelles sont les conditions du rebond économique ? (doc 8)

Document 1 : Dettes publiques : Gentiloni veut changer les règles pour soutenir l'investissement

Par Renaud Honoré, *Les Échos* (29 mars 2021)

Cela fait partie des débats qui devraient agiter le Landerneau européen dans les prochains mois. Auditionné par la Cour des comptes française lundi, le commissaire européen à l'Economie, Paolo Gentiloni, a plaidé pour une révision et un assouplissement des règles budgétaires européennes afin qu'elles favorisent l'investissement.

« Nous devons faire en sorte que nos règles budgétaires puissent soutenir la croissance. Il faut permettre notamment des niveaux d'investissement public importants dans les années à venir. A mon avis, nos nouvelles règles budgétaires devraient prévoir un traitement spécial pour les investissements », a déclaré le responsable politique, selon le texte que ses services se sont empressés de transmettre après cette audition à huis clos.

Début mars, la Commission européenne avait annoncé que la suspension du Pacte de stabilité décidée l'an dernier à cause de la pandémie serait reconduite jusqu'à l'an prochain. Pas question de tuer dans l'oeuf une reprise économique qui ressemble encore à un mirage avec la nouvelle vague provoquée par le variant anglais.

Le Pacte est donc mis entre parenthèses, avant une révision profonde qui ne fait plus de doute parmi les Etats membres. Comment continuer avec les mêmes règles, alors que la dette française a franchi le cap des 115 % fin 2020 et que celle de l'Italie tend vers 160 % ? *« Compte tenu des niveaux d'endettement public qui seront atteints au sortir de cette crise et de la nécessité de financer la reprise et la transition écologique, une revue en profondeur de ces règles apparaît plus que jamais nécessaire »,* a souligné Paolo Gentiloni, qui voit dans la crise *« une chance historique de revoir les règles en profondeur ».*

Côté français, on commence à avancer doucement ses pions. Le secrétaire d'Etat aux Affaires européennes Clément Beaune a expliqué début mars qu'il voulait éviter un retour à des règles *« pénalisant les investissements qui doivent accompagner la transition numérique et environnementale »*, alors qu'Emmanuel Macron a appelé en fin de semaine dernière à une *« réponse plus vigoureuse »* de l'Europe face à la crise en termes économique et budgétaire. (...)

Pour l'instant, l'Allemagne a déjà annoncé la semaine dernière un nouveau recours à l'endettement en 2022 bien supérieur à ce qu'autorise la règle du « frein » inscrite dans la Constitution. Les Verts, bien placés dans les sondages, plaident pour une réforme profonde de ce mécanisme du « frein », qu'avait aussi évoqué fin janvier Helge Braun, le chef de cabinet d'Angela Merkel.

Toutefois, Paris sait aussi qu'il devra donner des gages de sérieux budgétaire s'il veut convaincre les pays dits « frugaux ». Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie, ne cesse d'évoquer depuis des mois la nécessité de reprendre la réforme des retraites, et l'exécutif n'a pas hésité à passer en force sur la très décriée réforme de l'assurance-chômage, censée générer des économies.

Autre signal de sérieux budgétaire, l'exécutif va recevoir en moins d'un mois deux rapports commandés sur l'avenir de la dette. Après celui de la Commission Arthuis, mi-mars, celui de la Cour des comptes - pour lequel était auditionné Paolo Gentiloni - est attendu début avril. Bruno Le Maire et Olivier Dussopt, le ministre délégué aux Comptes publics, seront d'ailleurs auditionnés à leur tour ce mardi.

Document 2 : EssilorLuxottica hisse le pavillon italien

Par Muriel Motte, L'Opinion (21 mai 2021)

L'assemblée générale du groupe a entériné vendredi la prise de pouvoir du président et premier actionnaire, Leonardo Del Vecchio. A travers sa holding patrimoniale, Delfin, le président d'EssilorLuxottica est depuis le début, le seul actionnaire dominant du groupe né en 2018, dont il détient 32 % du capital. « Aujourd'hui, 60 ans après la fondation de Luxottica, je peux dire avec fierté que le rêve de ma vie s'est réalisé : donner naissance à un champion toutes catégories et 100 % intégré dans le secteur de la lunetterie », a déclaré vendredi matin Leonardo Del Vecchio, dans une lettre en préambule d'une assemblée générale qui s'est tenue à huis clos. Dans la foulée du renouvellement des administrateurs, un nouveau conseil doit confirmer la gouvernance du géant mondial de l'optique telle que voulue par son président italien. A savoir son bras droit Francesco Milleri au poste de DG, et Paul du Saillant à celui de directeur général délégué.

Les actionnaires ont aussi acté la possibilité pour le conseil d'administration de modifier les statuts et le siège social du groupe (ndlr : actuellement situé à Charenton-Le-Pont) sans passer par l'AG. Le mariage présenté comme entre égaux en 2017 a fait long feu. Est-ce grave ? Mardi, des salariés français du géant aux 150 000 employés dans le monde ont débrayé dans la crainte de suppressions de postes et d'un transfert du siège en Italie ou ailleurs. Mais les résolutions votées vendredi ne sont que l'aboutissement d'un rapprochement chaotique depuis les premiers jours.

Des différends ont rapidement surgi entre Hubert Sagnières, ex-PDG d'Essilor et artisan quasi solitaire du mariage avec Luxottica, et l'habile Leonardo Del Vecchio, fondateur du lunettier. Les modalités de l'opération ayant fait du milliardaire italien le premier actionnaire du nouvel ensemble, il aurait fallu un conseil d'administration soudé derrière un PDG pugnace pour défendre les intérêts d'Essilor. Ce ne fut pas le cas. Et la guérilla entre les deux entreprises a empoisonné les premières années des jeunes mariés. (...)

Fin 2020, la démission surprise d'Hubert Sagnières, vice-PDG délégué d'EssilorLuxottica, de ses fonctions opérationnelles a laissé le champ libre au camp italien. Le 17 décembre dernier, le groupe a annoncé la nomination temporaire de Francesco Milleri au poste de directeur général, en tandem avec Paul du Saillant, jusqu'à l'assemblée générale de ce jour qui les a confirmés. Les actionnaires ont aussi approuvé l'entrée au conseil de José Gonzalo, représentant de Bpifrance. Le bras armé de l'Etat est entré au capital d'EssilorLuxottica en début d'année à hauteur de quelques pourcents, afin de tenter de préserver l'ancrage français.

Pas de quoi rassurer les observateurs. « Combien d'années faudra-t-il pour que la société cotée française retire la marque Essilor de sa dénomination et transfère son siège social au Luxembourg ou aux Pays-Bas ? L'arrivée inattendue de la BPI ou plutôt de son fonds Blue Lake au capital et la nomination d'un administrateur les représentant retardera probablement cette échéance, mais pour combien de temps ?, s'interroge Olivier de Guerre, PDG de la société de gestion Phitrust. Il s'agit d'une entreprise française qui se développait avec agilité sans un besoin immédiat de fusionner avec un concurrent, et qui a été rachetée sans payer de prime d'acquisition... »

Autre symbole du mythe des fusions entre égaux, les actionnaires de LafargeHolcim ont approuvé début mai à 99,66 % la simplification du nom du groupe, qui a repris le nom suisse d'Holcim. Ils ont aussi massivement soutenu le transfert du siège social à Zoug, situé au cœur de notre voisin helvétique. Ce que ne prévoyait évidemment pas le contrat initial de mariage signé en 2014, avant de subir quelques ajustements...

Document 3 : Accord « sans précédent » au G7 Finances sur la fiscalité internationale

Communiqué Agence France-Presse (AFP), 7 juin 2021

Les ministres des Finances du G7 ont annoncé samedi un accord « sans précédent » sur un impôt mondial minimum et une meilleure répartition des recettes fiscales provenant des multinationales, particulièrement les géants du numérique, à l'issue d'une réunion de deux jours à Londres.

Le G7 s'est engagé sur l'objectif d'un taux d'impôt mondial sur les sociétés d' « au moins 15% », d'après leur déclaration commune, qui mentionne aussi l'engagement envers une répartition équitable des droits d'imposer les bénéfices des multinationales implantées dans de nombreux pays.

Cet accord du groupe des sept grandes puissances a été qualifié d' « historique » par le Chancelier de l'Echiquier Rishi Sunak, qui présidait la rencontre en tant que pays organisateur du G7.

Royaume-Uni, France, Italie, Canada, Japon, Allemagne, Etats-Unis, encouragées par le revirement américain sur la question fiscale depuis l'arrivée au pouvoir de Joe Biden, veulent parvenir à une réforme ambitieuse dans l'esprit des travaux engagés au sein de l'OCDE.

Celle-ci vise les grandes entreprises de technologie, souvent américaines, qui paient des impôts dérisoires malgré des énormes profits, en se domiciliant dans des pays où le taux d'impôt sur les sociétés est très faible, voire nul.

Visé par la réforme, le géant américain des réseaux sociaux Facebook a assuré vouloir sa « réussite », même si cela implique qu'il « paye plus d'impôts et dans différents endroits », a réagi sur Twitter son directeur des affaires publiques Nick Clegg.

La secrétaire américaine au Trésor Janet Yellen a salué, elle, un « engagement sans précédent » des ministres des Finances du G7. « Cet impôt minimum mondial va mettre fin à la course au moins-disant fiscal », selon elle. La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est félicitée sur Twitter d'un « grand pas vers une taxation et une concurrence justes », appelant à plus de « coopération internationale ».

Les pays du G7 veulent mettre fin à une concurrence fiscale qui a conduit à une chute drastique des recettes fiscales issues des entreprises depuis le milieu des années 80. Une situation politiquement intenable à l'heure où les caisses des Etats ont été vidées par la pandémie tandis qu'à l'inverse les géants du numérique affichent des bénéfices faramineux

Si le projet de réforme est unanimement salué, le niveau du taux proposé fait débat. « C'est un point de départ et dans les mois qui viennent nous allons nous battre pour que ce taux d'imposition minimal soit le plus élevé possible », a réagi le ministre français des Finances Bruno Le Maire. Pour Gabriela Bucher, de l'ONG Oxfam, un taux minimal de 15% est « bien trop bas » si l'on veut lutter contre le « recours aux paradis fiscaux ». L'association Attac estime que « le bénéfice à attendre de cette mesure est marginal à court terme » et qu'un taux à 25% « aurait constitué une avancée majeure ».

A l'inverse, pour un pays comme l'Irlande, qui a fait de son bas taux d'impôt sur les sociétés (12,5%) un avantage comparatif, il est trop élevé. (...)

Document 4 : Le Covid pousse l'aide publique au développement à la hausse

Par Alain Guillemoles, *La Croix* (13 avril 2021)

En 2020, l'aide aux pays en développement a augmenté de 3,5 % pour atteindre un niveau jamais égalé, à 161 milliards de dollars (135 milliards d'euros), selon les chiffres publiés le 13 avril par l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique). Cette augmentation est due à la pandémie mondiale de Covid-19 qui a amené les pays développés à décider de mesures exceptionnelles pour soutenir les systèmes de santé des pays pauvres. Sur cette enveloppe globale, 12 milliards de dollars (10 milliards d'euros) ont en effet été dépensés en 2020 pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Le secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría a toutefois relevé que l'enveloppe globale de l'aide ne représente que « 1 % » du montant des plans de relance mis en place dans les pays développés. « Nous devons déployer un effort beaucoup plus massif pour aider les pays en développement afin d'assurer une reprise véritablement mondiale », a-t-il souhaité.

Les pays les plus généreux en termes absolus restent les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et la France, dans cet ordre. En terme relatif, les pays ayant fait le plus gros effort sont l'Allemagne, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Il s'agit en effet des six pays qui ont atteint un niveau de dépense supérieur à 0,7 % de leur revenu national brut.

Cette limite de 0,7 % correspond à la promesse faite en 1970 devant l'assemblée générale des Nations Unies. À ce jour, très peu de pays ont atteint ce seuil. La part moyenne de dépenses pour les pays développés a été en 2020 de 0,32 % du revenu national, une augmentation par rapport à 2019 où la moyenne était de 0,30 %, mais encore loin du chiffre promis. L'aide française a atteint 0,53 % du revenu national en 2020. C'est une augmentation significative par rapport à l'année précédente, où elle était à 0,44 %. La France a voté récemment en première lecture une loi de programmation qui prévoit d'être à 0,7 % en 2025.

Cette augmentation se voit bien dans la croissance de l'Agence française de développement (AFD), le principal opérateur français de l'aide publique. « *L'AFD a financé l'an dernier pour 12 milliards de nouveaux projets. Nous étions aux environs de 6 milliards de financements en 2016. Nous sommes sur un chemin de croissance* », explique Rémy Rioux, directeur de l'AFD, qui présentait également son bilan mardi 13 avril.

Les organisations non gouvernementales saluent l'effort fait par la France tout en y mettant un bémol : « *Selon les documents budgétaires, 70 % de la hausse de l'APD de la France s'est faite sous forme de prêts, et non de dons*, regrette par exemple Louis-Nicolas Jandeaux, de l'ONG Oxfam. *Or cela au moment où les pays du sud connaissent déjà une crise de surendettement. Avant le Covid, 46 pays dépensaient déjà 4 fois plus pour le remboursement de leurs dettes que pour le budget de la santé* ».

En 2020, l'Aide publique développement (APD) a augmenté de façon significative en Suède (+ 17 %), en Allemagne (+ 13 %) et en France (+ 10 %). Elle a reculé en Grande-Bretagne (- 10 %), en Australie (- 10 %) et en Corée (- 8,6 %). Ces chiffres de l'OCDE font référence en matière d'aide au développement. Mais ils ne portent que sur l'activité des membres du CAD, le Comité d'aide au développement. Ce comité compte 29 pays, ainsi que l'Union européenne. Il s'agit des pays développés. La Chine n'y figure pas. Et il reste difficile d'avoir une idée exacte de son effort, dans la mesure où elle est moins transparente. Si l'on s'en tient donc à la seule enveloppe des pays du CAD, les membres du G7 ont fourni 76 % de l'aide publique totale. Les pays membres de l'UE qui font partie du CAD ont fourni 45 % du total. Quant à l'Union européenne, elle a également fait un effort significatif en 2020 : le montant de son aide a augmenté de 25 %, toujours pour faire face aux conséquences de la pandémie.

Document 5 : L'UE s'engage à proposer une loi « équilibrée » sur les chaînes d'approvisionnement

Par Jorge Valero, *Euractiv* (19 mars 2021)

D'ici à la fin de l'année, la Commission européenne devrait proposer de nouvelles règles visant à assujettir les sociétés à des contrôles plus stricts sur fond de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Ce train de mesures aura pour objectif de renforcer la capacité des entreprises à contrôler l'ensemble de leurs chaînes de valeur. Les PME, notamment, devront être davantage attentives aux répercussions du secteur privé au-delà de l'orbite européenne.

« *Il est crucial que nous respections les mêmes principes et valeurs dans et en dehors de l'UE* », a déclaré Lucrezia Busa, membre du cabinet du commissaire à la justice Didier Reynders, dans un débat organisé en ligne par *Euractiv* le 9 mars. « *Je suis certaine que nous y parviendrons.* » La proposition de la Commission prendra en compte les répercussions des activités des sociétés sur différentes parties prenantes, y compris les travailleurs et consommateurs. L'accent sera mis sur les risques posés à l'environnement, aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs.

Le nouveau cadre réglementaire devrait compléter la législation déjà en vigueur dans plusieurs pays européens. Selon la députée européenne socialiste Lara Wolters, les règles appliquées à l'échelle nationale sont soit limitées aux grandes entreprises, comme en France, soit limitées à des problèmes particuliers, comme aux Pays-Bas, où la législation s'aligne principalement sur la lutte contre le travail infantile. (...)

« *L'UE doit endosser sa responsabilité et faire usage de son marché unique et ses 450 millions de consommatrices et consommateurs* » afin de protéger l'environnement et les droits humains, a fait savoir à Mme Wolters, rapporteure chargée du dossier.

Toutefois, les entreprises soulèvent des inquiétudes quant à l'ampleur de la proposition. « *Les sociétés comprennent qu'il est essentiel de prévenir et d'atténuer les risques pouvant apparaître dans les chaînes d'approvisionnement. Mais, elles ne peuvent pas être tenues responsables de répercussions qui sont tout à fait hors de leur contrôle* », avait averti le groupe de lobbying BusinessEurope en janvier.

De son côté, Winand Quaedvlieg, vice-président du Groupe Employeur au Comité économique et social européen (CESE), a remis en cause les lacunes et les sanctions draconiennes de l'initiative en son état actuel. Il espère donc que les autorités concernées mèneront une « *étude d'incidence minutieuse* » avant d'entériner un quelconque texte de loi à ce sujet. Dans le monde post-pandémie, le secteur des affaires devra se relever des coups portés par le SARS-CoV-2, tant et si bien que tout fardeau administratif supplémentaire pourrait être fatal aux entreprises.

Néanmoins, Mme Wolters argue que le caractère « *vague* » du rapport initial était délibéré, car « *nous souhaitons que les entreprises soient proactives* » et nous voulons éviter « *d'être trop normatifs* ». « *Nous défendons le principe de proportionnalité* », a-t-elle ajouté, promettant que les sociétés ne seraient pas submergées de contraintes. À l'inverse, elles devraient prioriser les risques « *les plus manifestes* » dans leurs chaînes d'approvisionnement et les résoudre en premier lieu.

Le cadre réglementaire ne demandera aux sociétés « *que ce qui est attendu de leur part dans la mesure du possible* », a renchéri la rapporteure. Seules les PME listées ou confrontées à des risques dans leurs chaînes de valeur, notamment l'industrie textile ou des minéraux dans les régions en conflit, seront assujetties à cette proposition de loi. (...)

Document 6 : Déficit commercial : les raisons des faiblesses françaises

Par Grégoire Normand, *La Tribune* (24 juin 2021)

CICE, pacte de responsabilité... la politique de l'offre menée en France ces dernières années a-t-elle permis de regagner des parts de marché à l'export ? Pas vraiment, selon un bulletin de la Banque de France dévoilé ce jeudi 24 juin. Si les entreprises ont pu redresser leurs marges, elles sont loin d'avoir enregistré une hausse de leurs performances à l'export. Les deux économistes qui ont planché sur les différents facteurs expliquent que **la détérioration de la compétitivité hors-prix de l'économie tricolore apparaît comme un problème déterminant.**

"Ce déficit de compétitivité hors-prix ou coût semble affecter structurellement nos exportations, tandis que les écarts de compétitivité prix ou coût, vis-à-vis de nos principaux partenaires de la zone euro, déterminent l'ampleur de nos pertes de parts de marché ou de nos performances à l'exportation, ou leur stabilisation", expliquent les chercheurs.

Ils ajoutent: *"Depuis 2010, le rétablissement de la compétitivité prix et coût n'a permis de regagner qu'une petite partie du terrain perdu par rapport aux autres grands pays de la zone euro, étant donné la dégradation continue des autres facteurs de la performance exportatrice (compétitivité hors coût)."*

Le manque de compétitivité hors coût ou hors prix - qui comprend notamment la qualité, l'image de marque -, est pointé par les économistes de la banque centrale. La faible qualité et la nécessité de monter en gamme des produits sont régulièrement évoqués par les travaux des économistes pour expliquer l'érosion de la base industrielle exportatrice tricolore. Cette plus faible compétitivité hors prix peut également s'expliquer par l'organisation de la production.

"Les multinationales déterminent la localisation de leurs entreprises en fonction de différents facteurs : les écarts de coût du travail, la fiscalité sur les entreprises, la formation des salariés et son adéquation avec les besoins de production, la centralité d'un site de production et la densité du réseau de sous-traitants" indiquent les auteurs.

Ils évoquent par exemple l'Allemagne qui a beaucoup échangé avec ses voisins de l'Est de l'Europe à bas coûts pour produire des composants et sous-traiter une partie de la fabrication. A cela s'ajoute la modération salariale appliquée dans les années 2000 outre-Rhin.

La pandémie qui a plombé les comptes du commerce extérieur en 2020 pourrait considérablement diminuer la place déjà réduite de la France dans le commerce mondial. La spécialisation sectorielle de la France centrée sur l'aéronautique et le tourisme pourrait devenir un point de faiblesse majeur. *"Les restrictions sur les voyages ont fortement affaibli les exportations de services de la France"* abondent les chercheurs. Si la vaccination a permis de rouvrir peu à peu les frontières en Europe, le maintien de certaines restrictions pour limiter la propagation des virus pourrait encore limiter les possibilités de voyager dans les mois à venir mettant en péril de nombreux secteurs très dépendants du tourisme international en France. La balance commerciale de l'Hexagone pourrait également être pénalisée en raison de sa forte spécialisation géographique. En effet, les principaux partenaires commerciaux de l'économie française se situent en zone euro. Or si la plupart des économistes tablent sur un redémarrage très important de la croissance aux Etats-Unis et en Chine en 2021, ils sont bien moins optimistes pour la croissance de l'union monétaire alors que celle-ci contribue largement à la demande adressée à la France.

Document 7 : Stress test climatique : la bataille de la donnée est lancée

Par Gabriel Nedelec, *Les Échos*, (1er juin 2021)

Il y a quelques semaines, la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ont réalisé une première mondiale en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Les superviseurs ont bouclé le premier stress test climatique de l'histoire. Un vrai succès pour ces institutions, qui veulent s'imposer comme figures de proue sur la question environnementale, un sujet qui ne cesse de prendre de l'ampleur à mesure que les conséquences du réchauffement climatique deviennent de plus en plus tangibles.

Pour autant, les résultats ne font pas l'unanimité. « La faiblesse des niveaux d'exposition des portefeuilles de crédit des banques laisse dubitatifs », lâche un acteur du secteur financier engagé sur le climat. Les analystes de l'agence de notation Fitch Rating sont également prudents face à ces résultats étant donné que « les banques ont des trous dans leur rapport d'exposition et ont récolté très peu d'informations granulaires de la part de leurs clients ». (...)

Les données sont en effet au cœur de la bataille pour le climat. Sans elles, impossible de fixer des objectifs à même d'éviter que la température du globe n'augmente de plus de 1,5 °C d'ici à la fin du siècle, ni de s'assurer que les promesses faites par les entreprises en matière d'émission seront respectées. L'année 2021 va d'ailleurs être marquée par la publication de plusieurs directives européennes visant à améliorer la transparence en la matière. (...)

Parmi les autres points noirs figure la méconnaissance géographique de l'exposition des banques. Lorsqu'elles réalisent un financement, les établissements bancaires sont capables d'intégrer dans leurs analyses les risques physiques du changement climatique (catastrophe naturelle, inondations...) dans leurs contrats, mais pas dans le calcul de leur exposition globale. Parfois, cela tient simplement au fait que le prêt est attribué au siège social d'une entreprise, qui ne se trouve pas dans une zone à risque contrairement au projet visé.

D'une manière générale, les banques sont rarement capables de déterminer vers quel projet est fléché l'argent qu'elles prêtent. C'est par exemple problématique lorsqu'elles se sont engagées à ne plus financer de projet dans le charbon, mais qu'elles continuent de financer les entreprises du secteur sous prétexte que ces dernières participent à la transition écologique via d'autres projets. Dans son propre test, l'Autorité bancaire européenne estime ainsi que seules deux banques sur trois sont capables de déterminer cette utilisation pour seulement 10% de leurs crédits. Cela confirme une critique régulièrement formulée par les ONG. (...)

La semaine dernière, le gouvernement a ajouté sa propre pierre à l'édifice en lançant la plateforme « Impact », sur laquelle les entreprises sont appelées à publier leurs émissions de CO₂. Cette plateforme cherche à anticiper l'évolution de la réglementation européenne. Une manière pour la France de conserver l'avance qu'elle a gagnée avec la COP 21 dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Document 8 : L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les entreprises françaises

Lettre Trésor-Eco n° 282 (avril 2021), Benjamin HADJIBEYLI, Guillaume ROULLEAU, Arthur BAUER

La pandémie de Covid-19 a eu un impact très marqué sur la situation financière des entreprises françaises : elles ont connu une chute brutale de leur chiffre d'affaires, sans précédent dans certains secteurs, ont dû réduire leurs charges et emprunter pour faire face à leurs échéances. Dans le même temps, elles ont bénéficié d'un soutien public de grande ampleur.

- Un modèle de micro-simulation permet d'étudier l'évolution de la situation financière de près de 2 millions d'entreprises françaises en réponse au choc d'activité. Il intègre des données d'entreprises observées sur l'année 2020 : évolution du chiffre d'affaires et de la masse salariale, recours aux dispositifs de soutien public. Il permet d'estimer le nombre d'entreprises devenant illiquides (trésorerie épuisée en l'absence d'endettement supplémentaire) ou insolvable (montant de dettes supérieur à celui des actifs).
- La part d'entreprises devenant illiquides aurait été plus élevée de 8,4 points de pourcentage en 2020 que lors d'une année sans crise. Le nombre d'entreprises devenant insolvable aurait été 3,0 points plus élevé. Les résultats montrent l'efficacité du soutien public pour réduire l'impact de la crise : sans ce soutien, la hausse du nombre d'entreprises devenant insolvable (par rapport à une année sans crise) aurait été de 8,3 points.
- Les entreprises rendues insolvable par la crise sont en moyenne plus productives que celles qui sont insolvable en temps normal. Le soutien public n'a pas discriminé les entreprises selon leur productivité.
- L'effet de la crise sur le bilan des entreprises risque de peser sur leur investissement en phase de reprise. Une modélisation économétrique suggère que l'endettement supplémentaire lié à la crise pourrait réduire l'investissement d'environ 2 % à moyen terme, ce qui justifie des mesures spécifiques, comme celles qui ont été prises dans le cadre du plan de relance. Les dépenses de R&D, traditionnellement moins corrélées au cycle économique, seraient plus résilientes.

[...]

4. À plus long terme, la crise risque de peser sur le développement des entreprises

4.1 L'endettement des entreprises pourrait freiner leur investissement

La littérature économique montre que, si l'investissement des entreprises est en premier lieu déterminé par la demande, il est aussi sensible à des variables liées à la situation financière des entreprises, comme leur rentabilité ou leur endettement. Cela reflète en premier lieu l'asymétrie d'information sur le marché du crédit entre l'entreprise et la banque, pour qui il est difficile d'apprécier la qualité de l'investissement et la possibilité qu'il se traduise par des bénéfices futurs. Pour réduire le risque de ne pas être remboursée, la banque fait alors payer un taux d'intérêt qui est d'autant plus important que la dette de l'entreprise est élevée et que sa rentabilité est faible. Une seconde piste d'explication réside dans le fait que, lorsqu'une entreprise a une dette élevée, les bénéfices générés par un nouvel investissement serviront d'abord à rembourser les créanciers plutôt qu'à rémunérer les actionnaires qui seront donc peu incités à réaliser l'investissement. Une analyse économétrique permet d'évaluer l'impact des contraintes financières telles que simulées par le modèle (endettement et niveau de profit) sur l'investissement des entreprises : si la croissance du chiffre d'affaires et le niveau de profit sont des déterminants importants de l'investissement, l'endettement a un impact négatif sur l'investissement de l'entreprise. Dans le secteur manufacturier par exemple, une hausse de 1 point de pourcentage du ratio de dette sur l'actif corporel l'année $t-1$ diminue le ratio d'investissement de 0,03 point l'année t . La combinaison des résultats de ce modèle économétrique et de ceux de la micro-simulation permet d'évaluer l'effet du surcroît de dette dû à la crise sanitaire sur l'investissement futur des entreprises. En faisant l'hypothèse que la demande et le niveau de profit des entreprises reviendraient à leur niveau d'avant crise, l'endettement des entreprises généré par la crise réduirait l'investissement d'environ 2 % par rapport à la tendance (cette baisse aurait été de 2,5 % en l'absence des mesures de soutien public pendant la crise). À l'échelle de l'économie nationale, le surcroît d'endettement générerait ainsi un investissement corporel moindre de 4 Md€ par rapport à la tendance. Ce chiffre ne tient pas compte des autres facteurs qui pourraient soutenir l'investissement en phase de reprise, notamment, dans le cadre du plan de relance, les prêts participatifs Relance et les obligations Relance visant à mobiliser jusqu'à 20 Md€ de financement pour les entreprises.

4.2 L'investissement en R&D serait plus résilient

Un modèle analogue sur la R&D suggère que la hausse des contraintes financières liées à la crise (diminution du niveau de profit et augmentation de l'endettement) n'aurait pas d'impact significatif sur les dépenses de R&D, ce qui est cohérent avec les résultats de la littérature économique. En effet, pour les entreprises investissant de manière régulière en R&D (marge intensive), celle-ci représente un investissement de long terme dont les coûts d'ajustement (fermeture/ouverture des laboratoires, perte du capital humain, etc.) sont très élevés. C'est pourquoi ces entreprises font généralement le choix et ont la capacité financière de lisser l'impact d'un choc. Cependant, la hausse des contraintes financières liées à la crise pourrait avoir un impact négatif sur les entreprises qui investissent ponctuellement en R&D (marge extensive). L'incertitude inhérente à tout nouveau projet de R&D rend ce type d'investissement très sensible aux contraintes financières. De plus, l'augmentation des contraintes financières pourrait réallouer les projets de R&D risqués vers des projets d'innovation moins risqués.